



# MAIRIE - INFOS

**La lettre d'information municipale : 2021/9**

*Saint Bonnet de Bellac, le 28 décembre 2021*

*Madame, Monsieur, chers concitoyens,*

*Cette fin d'année 2021 ressemble à celle de 2020, l'actualité est encore dominée par le COVID, variant Delta aujourd'hui, variant OMICRON en janvier.*

*Faut-il rappeler que les gestes barrières, port du masque, distanciation physique, sont indispensables.*

*Faut-il encore souligner que la vaccination de masse est le seul vrai rempart contre l'épidémie.*

*Est-il besoin de dire à ce propos que plus de 80% des cas de COVID admis en réanimation sont des non vaccinés, et que 10% des réanimations sont des personnes présentant des pathologies lourdes.*

*Est-il besoin de redire que si le vaccin n'empêche pas la contamination, il empêche les formes graves à plus de 90%.*

*Ce Mairie-Infos traitera de sujets plus positifs tels que :*

- la collecte de fonds pour l'Eglise et La Chapelle*
- les travaux du Conseil Municipal, notamment la réunion du 20 décembre*
- le déploiement de la fibre optique*
- la concertation préalable du public concernant la liaison Poitiers -Limoges*
- un hommage à deux personnalités hors du commun : Hubert Germain et Joséphine Baker*

*Une bonne nouvelle : notre site internet [www.mairie-saint-bonnet-de-bellac.com](http://www.mairie-saint-bonnet-de-bellac.com) a été rétabli fin octobre. Il y a encore des retouches à effectuer.*

*Enfin, un grand merci aux personnes, de Saint Bonnet et d'ailleurs, qui ont déjà effectué un don.*

***Je vous souhaite au nom du conseil municipal et en mon nom personnel une bonne et heureuse année 2022.***

**Bien cordialement,**

**Jean-Claude BOULLE**

## Collecte de dons



(Photo : Benoît Sadry, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, et Jean-Claude Boulle signent la convention d'appel aux dons)

Cette collecte de dons a été confiée à la Fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, à but non lucratif, dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité, notamment rural.



La Fondation du Patrimoine a été créée en 1996 par la Fondation de France et la Caisse des Dépôts. La Fondation de France ayant elle-même été créée en 1969 à l'initiative d'André Malraux (ministre de la culture) et du Général de Gaulle.

Nous avons mis en œuvre un certain nombre de moyens afin de réaliser cette campagne de collecte de dons sachant que les affiches et les dépliants ont été pris en charge par la Fondation avec le concours du Crédit Agricole.

Une lettre, accompagnée d'un dépliant présentant les deux édifices et la nature des travaux à entreprendre, a été adressée aux habitants de Saint Bonnet le 22 novembre.

Une autre est en cours d'envoi aux entreprises qui sont en relation avec la commune, ainsi qu'aux personnes ayant ou ayant eu un lien avec Saint Bonnet.

Le maire a accordé une interview à RMJ (radio des meilleurs jours) au sujet des travaux de restauration de l'église et de la chapelle, ainsi que de la collecte de dons, cette interview a été diffusée plusieurs fois par jour pendant près d'une semaine.

Ginou Chappet et Josy Portolan ont distribué les dépliants à la sortie de la messe de minuit.

Des affiches et des dépliants ont été déposés dans les commerces de Saint Bonnet et des communes voisines, ainsi qu'à l'église et à la chapelle.

### 2 possibilités pour faire un don :

- Un chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine à envoyer directement à la Fondation ou à remettre à la mairie
- en versant directement sur le site de la Fondation



# Les travaux du Conseil Municipal

Le dernier conseil municipal s'est tenu le **lundi 20 décembre** à la salle annexe de la salle polyvalente,  
Il a délibéré sur les questions suivantes :

## - **Budgets**

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets Principal et Assainissement 2022 et ce dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente.
- Décision modificative n° 2 – Budget principal  
Il s'agit d'intégrer en section d'investissement les travaux réalisés en régie et payés en section de fonctionnement. Les travaux en régie sont les travaux effectués par les employés communaux au lieu de les confier à une entreprise (exemple : travaux de peinture, isolation, sols du logement de la rue des Tilleuls).

## - **Examen des tarifs communaux**

Il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
Les tarifs cantine et garderie seront étudiés pour la rentrée de septembre 2022.

## - **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne pour organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe. Le RGPD concerne l'utilisation des données personnelles qui pourrait être faite par un organisme ou une personne dans un autre but que celui au titre duquel ces données ont été collectées.

## **Questions diverses**

- Agrandissement éventuel du cimetière  
Le conseil municipal donne un accord de principe.
- Acquisition d'une licence IV. Le maire propose au Conseil d'acheter une licence IV si une telle opportunité se présentait. Le Conseil émet un avis favorable.
- Ecole : en complément des dispositifs de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le maire propose l'achat de capteurs de CO2. Accord du Conseil.

## **Informations du Maire au Conseil Municipal**

### - **Travaux en cours**

- Chapelle du Pont St Martin : les travaux prévus en décembre avec l'entreprise BAMBI sont reportés en janvier 2022 pour un problème de matériel et de personnel.
- Réfection du chemin rural de Grandou : les travaux sont reportés au printemps 2022, l'entreprise LABBE ayant pris du retard pour cause d'intempéries.
- Stade municipal : les travaux prévus avec l'entreprise MASSY sont reportés au printemps 2022.

### - **Rénovation de l'église**

- ° la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine a eu lieu le 12 novembre 2021. Un courrier a été adressé à chaque foyer de la commune, aux entreprises et aux fournisseurs.
- ° un appel d'offres a été publié selon le règlement des marchés publics : date limite de remise des offres ce jour 20/12/2021 à midi. Sous réserve de l'examen de l'architecte en charge du dossier, le coût des offres est inférieur à l'estimation initiale.

- **Programme voirie 2021** : les travaux sont terminés, ils concernaient la rue des étangs au Mas du Bost, les impasses de la rue des Tilleuls et de la RN147 ainsi que la route de la Daugerie. Des malfaçons étant apparues sur la Route de la Daugerie, les reprises nécessaires se feront en 2022.
- **Déploiement de la fibre** : les travaux seront terminés fin janvier 2022 sur la plus grande partie du territoire communal et les raccordements individuels pourront se faire au terme des trois mois suivants (*voir article page 6*).  
Toutefois, les villages situés de part et d'autre de la partie sud de la RN 147 ne le seront pas dans l'immédiat car il existe un problème d'autorisation de la DIRCO (Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest) pour le passage de la fibre sur les accotements de la Nationale ; différend à régler entre la DIRCO et Orange. M. le maire va intervenir auprès des responsables concernés pour essayer de faire avancer les travaux.
- **Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche : redevance Ordures Ménagères**, mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée actuellement avec la taxe foncière. Toutefois, le conseil communautaire n'a pas accepté la grille de tarification présentée par l'exécutif, une prochaine réunion\* est prévue pour arriver à une solution.  
**\*une réunion exceptionnelle du Conseil Communautaire le 27 décembre a entériné à la majorité un projet de tarification provisoire avec une valeur du point de 150 €.**
- **Assainissement**  
M. le maire présente le résultat de l'étude diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur le territoire de notre commune préalable au transfert de compétences prévu par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la communauté de communes HLEM.
- **Illuminations** installées début décembre à « Bel Air » comme prévu au budget 2021.  
Pour 2022, de nouvelles installations sont à l'étude.
- **Actes de vandalisme** :
  - . Lampadaire détérioré rue des Cerisiers par un camion PL qui conteste les faits.
  - . Les 2 portiques de la rue de l'Ancien chai ont été cassés par des véhicules ne respectant pas la signalisation : tracteur avec benne en haut, camion en bas.
  - . Fin novembre 2021, des poteaux de signalisation ont été détériorés par des jeunes qui participaient à une soirée à la salle polyvalente.
- **Accident mortel** : le 2 décembre vers 21h30 un camion s'est encastré dans la grange située route nationale écrasant celle-ci et endommageant gravement la maison en vis à vis. Le chauffeur est décédé sur le coup. Le maire a pris un certain nombre d'arrêtés de péril et de circulation en attente de la remise en ordre. M. le maire va écrire (**courrier envoyé le 29 décembre**) à Madame la Préfète pour demander, une nouvelle fois, que le radar nord soit placé dans le bourg avant le virage.
- **Cérémonie des vœux** annulée en raison de la pandémie.
- **Vidéoprotection** : le maire a rencontré un gendarme spécialisé dans ce domaine qui propose de réaliser un diagnostic. Le conseil donne son accord pour poursuivre l'étude.
- **Route de Chateauneuf** : les différentes assurances sont sur la voie d'un accord pour la répartition des coûts de réfection de cette voie communale (estimation 170 000€). Travaux prévus au printemps 2022.

- **Chemins de randonnée** : Joël Dechatre, conseiller délégué à l'animation, propose de nettoyer les chemins de randonnée existants dans un premier temps. Ensuite, projet de remise en état des chemins de la Rissenderie à Vilialet, de l'Hopital à L'Echalarderie, et le chemin de la Procession au Pont St Martin.
- **Chemin de la Procession** : Le maire propose de « refaire » les croix du chemin dit de la Procession ; ceci dans le cadre du maintien et de la préservation des traditions et du petit patrimoine.
- **Eclairage public** : suite à une question de Béatrice JAUSSOIN, il est mis à l'étude la possibilité d'abaisser la luminosité de l'éclairage public la nuit ou de l'éteindre selon des créneaux horaires ; l'avis des habitants concernés étant bien entendu requis.
- **Colis aux séniors** : le repas ayant été annulé, un colis sera remis à chaque ayant-droit, la distribution interviendra dans la semaine. (Les Colis ont été distribués dans la semaine du 21 au 24 décembre).

## Les partenariats de l'Association des maires



Le 20 avril 2021, M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de l'ADM 87, et M. Éric ELCHINGER, Directeur des relations avec les collectivités locales de Haute-Vienne pour Orange, ont signé une convention cadre de partenariat entre l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne et Orange. Elle se concrétise par une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles usagés dans les mairies du département. Cette opération permet ainsi aux collectivités volontaires de proposer à leurs administrés de faire un geste citoyen à vocation environnemental et sociétal. C'est le 1<sup>er</sup> projet d'une série que nous espérons longue et constructive.

La mairie de Saint Bonnet s'associe pleinement à cette bonne initiative et vous pourrez donc déposer vos anciens téléphones portables à la mairie dès début janvier

### Vaccination à Saint Bonnet :

Compte tenu des problèmes pour avoir des rendez-vous pour le rappel début décembre, il a été convenu sur demande de la mairie qu'un centre de vaccination temporaire serait installé le 6 janvier à la salle polyvalente. Bénédicte MOREAU-PEYRET adjointe est en charge de ce dossier.

Quelques places sont encore disponibles : appeler la mairie au 05.55.60.02.03.

# Déploiement de la fibre

## LE RACCORDEMENT FINAL

Dès lors qu'un nouveau secteur est éligible, une communication informe les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre pour un raccordement réussi ! Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité sur [nathd.fr](http://nathd.fr)

### COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité (liste des opérateurs partenaires sur [nathd.fr](http://nathd.fr)). Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.



La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



### RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, **l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée**. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

## Projet d'autoroute Poitiers -Limoges

La création d'une route à 2x2 voies est un vœu exprimé depuis longtemps par les élus et les habitants du Nord de la Haute-Vienne, notamment ceux des anciennes communautés de communes du Haut Limousin et de la Basse Marche.

Depuis quelques années, la solution d'une autoroute concédée s'est substituée à celle d'une voie express à 2x2 voies financée par l'Etat.

C'est pourquoi l'Etat a confié à la CNDP (Commission Nationale des Débats Publics), l'organisation d'une concertation préalable auprès de la population concernée et des élus. Celle-ci se déroulera du 4 janvier au 20 mars 2022, avec notamment un débat mobile le mardi 2 février 2022 à Saint Bonnet.

L'objet de ce débat public est de recueillir les avis de la population et des élus sur la pertinence ou non de cette autoroute payante (coût 14,50€ de Poitiers à Limoges) à proximité de laquelle subsisterait l'actuelle RN 147.

Un projet alternatif propose la mise à 2x2 voies des tronçons Poitiers -Lussac les Châteaux et Bellac-Limoges, financé sur fonds publics, donc gratuit. Le tronçon Lussac les Châteaux-Bellac serait conservé tel qu'actuellement.

Dans la solution autoroute, 2 échangeurs (points d'accès et de sortie) nous concerneraient, Bussière Poitevine et Bellac-Ouest (vers le Repaire).

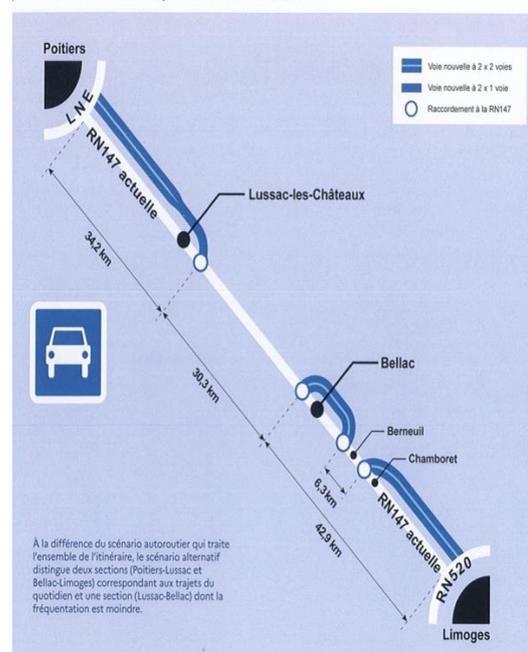
Les aménagements projetés au contrat de Plan Etat-Région 2015-2022, concernent la mise à 2x2 voies de la RN 520 (ex D2000), la mise en place d'un tronçon de 2x2 voies sur 7 km au nord de Couzeix, et la création de deux créneaux de dépassement en 2x2 voies à Berneuil et Chamboret.

Le gain de temps avec l'autoroute est estimé à 51 minutes sur le trajet Poitiers-Limoges par rapport à la situation actuelle, et à 38 minutes avec les aménagements projetés et le projet alternatif si l'autoroute n'est pas retenue.

Le fuseau de passage possible pour l'autoroute



présentation schématique du scénario alternatif



## Cérémonie du 11 novembre :

Après lecture du message de la ministre déléguée aux anciens combattants et appel des morts pour la France de toutes les guerres et des combats de 2021 par le maire et Alban NOEL, le dépôt de gerbes a été effectué par Moise MOREAU au titre des anciens combattants et par Josy PORTOLAN au nom du Conseil Municipal. Sonnerie aux morts et Marseillaise ont ponctué cette cérémonie toujours émouvante.



## Cérémonie du 5 décembre :

Cérémonie dédiée aux combattants morts pour la France dans les combats du Maroc, de Tunisie et de la guerre d'Algérie. Dépôt de gerbe effectué par Moise MOREAU.



## Repas de Noël à la cantine :

Les écoliers ont pu déguster le 16 décembre dernier le délicieux repas offert par la municipalité et concocté par Adeline MANDOUX, la cantinière.



## L'hommage de la nation



À **Hubert Germain**, le dernier des compagnons de la libération, décédé le 12 octobre 2021 à l'âge de 101 ans. Il était le dernier des 1038 combattants de la liberté, résistants de l'intérieur et des Forces Françaises Libres (FFL), à avoir reçu La Croix de la Libération dont la devise est « **Honneur et Patrie** ».

L'ordre de la Libération fondé le 16 novembre 1940 par le Général de Gaulle, était destiné à « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire ».



1038 personnes, 18 unités militaires et 5 villes reçurent La Croix. Hubert Germain avait à peine 20 ans lorsqu'il partait le 24 juin 1940 pour rejoindre l'Angleterre afin de se mettre aux ordres du Général de Gaulle qui a lancé son appel à la résistance le 18 juin 1940 à la BBC.

Après un passage dans les camps d'entraînement en Angleterre, il est envoyé en Palestine avec la 1<sup>ère</sup> DLFL (division légère de la Francs libre), il participe à la campagne de Syrie en 1941.

Affecté début 1942 à la 13<sup>ème</sup> demi-brigade de la légion étrangère, c'est avec cette unité, en tant que chef de section anti-chars, qu'il participera du 27 mai au 11 juin 1942 à la célèbre bataille de BIR-HAKEIM (Libye) au cours de laquelle il sera cité à l'ordre de l'armée pour avoir « montré de très belles qualités de chef » et avoir été « pour ses hommes, un exemple constant de calme et de courage ».

À **Bir-Hakeim**, 3723 combattants français du Général Koenig, ont tenu tête à 37 000 soldats allemands et italiens commandés par le Maréchal Rommel lui-même, commandant de l'AFRICA KORPS.

Ils ont retardé pendant 2 semaines l'avancée des troupes allemandes et permis à l'armée anglaise du Maréchal Montgomery de se réorganiser et de gagner la bataille d'EL ALAMEIN, signant la défaite allemande en Afrique du Nord.

Hubert Germain combat ensuite à EI ALAMEIN en Égypte, puis en Tunisie.

Il participe à la campagne d'Italie où il est blessé, il reçoit La Croix de la Libération des mains mêmes du Général de Gaulle, à Naples, fin juin 1944.

Il participe au débarquement de Provence en août 1944 et fait les campagnes des Vosges et d'Alsace, il quitte l'armée en 1946.

Hubert Germain est élu député de Paris de 1962 à 1972. Il sera ministre des PTT de 1972 à 1974 et ministre des relations avec le Parlement en 1974.

Hubert Germain, a été inhumé le 11 novembre 2021, dans la crypte du Mont Valérien où une place avait été réservée au dernier compagnon de la Libération.

Il se trouve maintenant au côté des dépouilles des 16 combattants représentant les différentes formes de combat de la guerre de 39-45.

**Le Mont Valérien**, où furent fusillés plus de 1000 résistants, est devenu **le Mémorial de la France Combattante**, dédié à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, luttèrent contre l'occupant nazi entre 1939 et 1945. Il a été inauguré le 18 juin 1960 par le Général de Gaulle.

## L'hommage de la nation



À **Joséphine Baker** entrée **au Panthéon** le 30 novembre 2021, 46 ans après sa mort, le 12 avril 1975, à l'âge de 69 ans.

Américaine de naissance, passionnément française, arrivée en France en 1925, à 19 ans, elle obtiendra la nationalité française en 1937, nationalité qu'elle revendiquera toujours.

Artiste de music-hall, danseuse et chanteuse, elle apportera un vent de liberté et bousculera bien des codes dans les années 1920 et 1930.

Son amour de la France l'amènera naturellement à mettre sa notoriété et sa liberté de mouvement d'artiste au service de la France Libre, ce qui lui vaudra

de recevoir La Croix de Guerre et la médaille de la Résistance, ainsi que le grade de Sous-Lieutenant de l'Armée de l'Air.

Militante du cœur, plaçant le genre humain au-delà des apparences et des différences, elle allait adopter 12 enfants de races, nationalités, couleurs et religions diverses. Elle a su mêler ces différences dans un même amour, celui d'une mère.

Métisse de couleur noire, née dans une cabane, elle épouse, bien entendu, la cause des noirs Américains, luttant pour leur émancipation aux côtés du Pasteur Martin Luther King.

Que dire de mieux que le Président de la République lors de l'entrée de Joséphine au Panthéon :  
« *Joséphine Baker portait une certaine idée de l'Homme, militant pour la liberté de chacun. Sa cause était l'universalisme, l'unité du genre humain, l'égalité de tous avant l'égalité de chacun. C'était cela Joséphine. Un combat pour la France Libre, sans calcul, sans quête de gloire, dévouée à ses idéaux.* »

\*\*\*\*\*

### La Nigonnerie, un village bien décoré



Le ciel de Saint Bonnet le 22 décembre 2021

B  
O  
N  
N  
E  
  
A  
N  
N  
É  
E  
  
2  
0  
2  
2